

Les principes du commerce équitable

Pour qu'un produit soit certifié équitable, il doit répondre à sept critères :

- 1 Un commerce plus direct :** Le produit est acheté par l'importateur du Nord directement à la coopérative ou à l'association de producteurs du Sud, sans intermédiaire.
- 2 Un juste prix :** Le produit est acheté aux producteurs à un prix stable, souvent de deux à trois fois supérieur à celui du marché conventionnel.
- 3 Un engagement à long terme :** L'importateur s'engage à acheter plus de deux fois à la même coopérative ou association, de façon à lui assurer une certaine constance dans ses ventes.
- 4 Un accès au crédit :** Les coopératives de producteurs du Sud ont la possibilité d'emprunter à faible taux d'intérêt, pour payer à l'avance le nécessaire pour leur culture.
- 5 Une organisation démocratique et transparente :** Les producteurs du Sud se regroupent en coopératives et participent ensemble aux décisions.
- 6 La protection de l'environnement :** Les produits équitables sont cultivés avec des méthodes agricoles durables et respectueuses de l'environnement. La majorité des coopératives équitables sont même certifiées biologiques.
- 7 Le développement local :** Une partie des revenus est réinvestie dans la communauté pour la mise sur pied de projets liés à l'amélioration de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'économie locale.



Pourquoi choisir équitable ?

- Pour le juste prix payé aux communautés productrices
- Pour la relation commerciale directe et démocratique à échelle humaine
- Pour l'accès à l'éducation et aux soins de santé dans le Sud
- Pour l'équité entre les hommes et les femmes
- Pour notre santé, celle des producteurs et celle de l'environnement
- Pour une mondialisation juste

www.equiterre.org/equitable